

Commission Permanente - 05 juillet 2024

## **AMENDEMENT**

### **Pour un réel soutien au fonctionnement de l'Opéra National du Rhin**

**Rapport N° CP-2024-6-6-1 - N° applicatif 9650**

#### **Exposé sommaire**

La Collectivité européenne d'Alsace, en tant que collectivité territoriale, est le soutien de différents acteurs culturels comme le montre ce rapport.

Depuis 2009, **le subventionnement de la Collectivité alloué à l'Opéra national du Rhin (OnR) a été revu à la baisse passant progressivement de 200 000 € à 28 000 €.**

Depuis 2019, cette subvention n'a pas évolué. Dans le même temps, la Région Grand Est, la ville de Colmar ou encore l'État ont augmenté leurs subventions à l'OnR.

**La subvention actuelle représente 0,1% du budget de l'ONR.** Cette proportion est en décalage complet avec les missions remplies par cet établissement à rayonnement régional, national et international. Faute d'une revalorisation, les productions artistiques seront réduites et les actions volontaristes envers le milieu rural (opéra volants, abonnés-bus) risquent d'être mises à mal.

Pour information, **la subvention de la Région (1,3 million d'euros) est 46 fois supérieure à celle de la CeA.**

Cet amendement vise donc à ce que la CeA soutienne l'Opéra national du Rhin de manière plus significative. C'est un acteur culturel majeur de l'ensemble du territoire alsacien et au-delà.

#### **Amendement**

**AVANT** (*fin partie II*)

"Dans ce cadre, il est proposé de soutenir l'Opéra National du Rhin pour un montant de 28 000€."

#### **AJOUTER**

"Un travail visant à augmenter sensiblement le soutien financier de la part de la Collectivité européenne d'Alsace pour les besoins en fonctionnement de l'Opéra National du Rhin sera engagé dans les prochains mois pour être effectif dès 2025."

Déposé par **M. Florian Kobryn** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**



Florian Kobryn